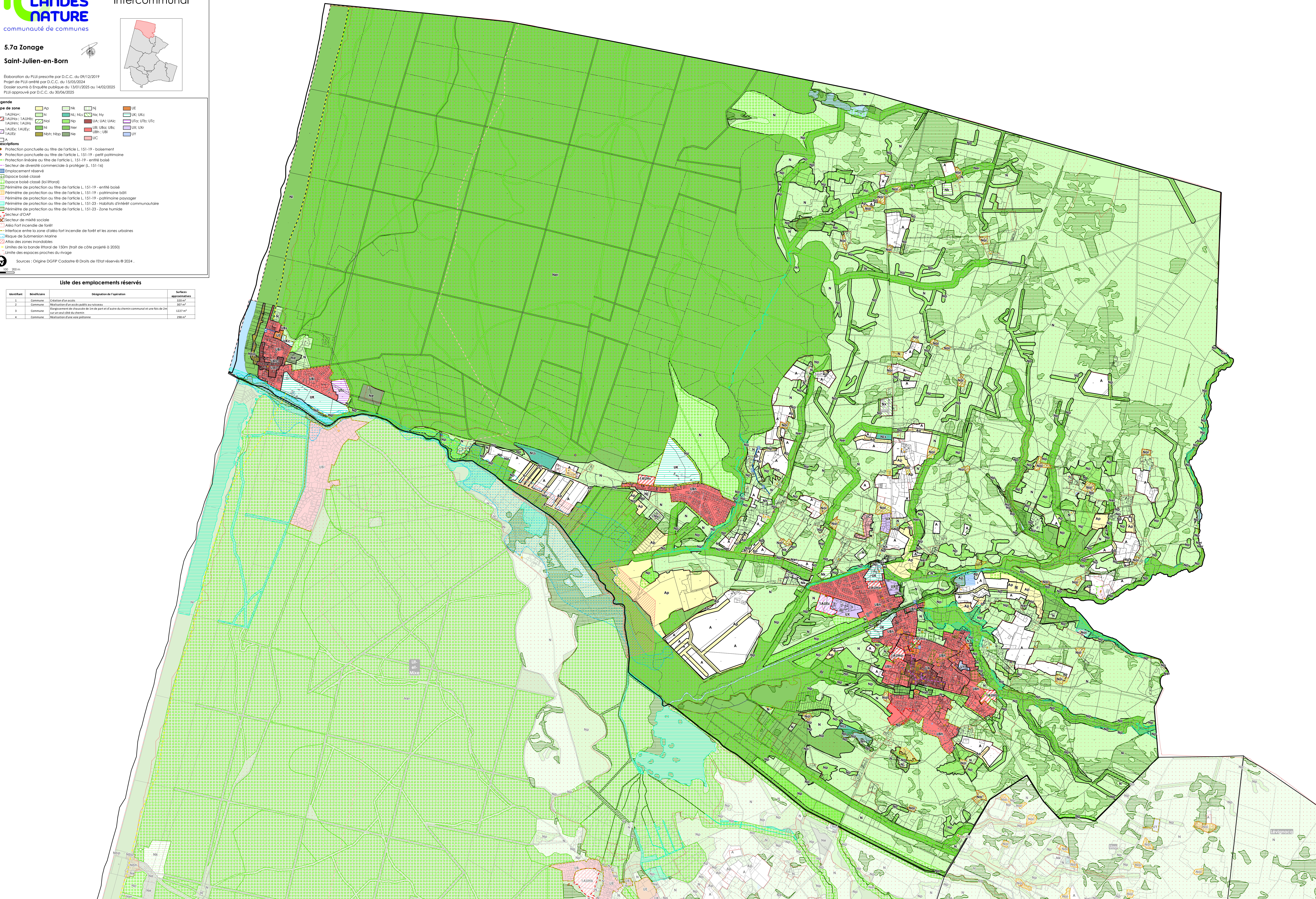
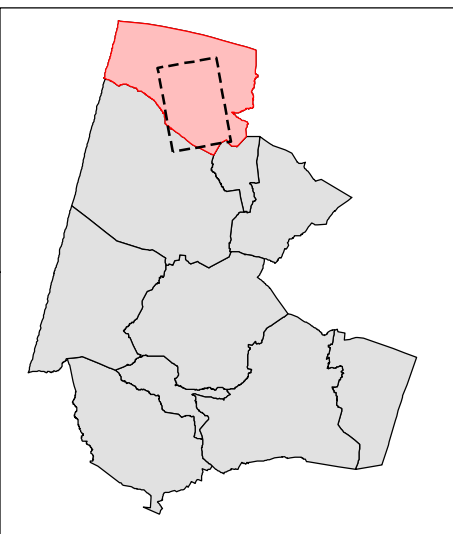


Identifiant	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune	Création d'un accès	120 m ²
2	Commune	Réalisation d'un accès public au ruisseau	107 m ²
3	Commune	Élargissement de chaussée de 1m de part et d'autre du chemin communal et une fois de 2m sur un seul côté du chemin	1227 m ²
4	Commune	Réalisation d'une voie piétonne	258 m ²



5.7b Zonage

Saint-Julien-en-Born



Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 09/12/2019
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 15/05/2024
Dossier soumis à Enquête publique du 13/01/2025 au 14/02/2025
PLUI approuvé par D.C.C. du 30/06/2025

Légende

Type de zone	A	NL; NLS	UA; UAI; UA/c	UX; UXc
1AUHc+;	Ap	Np	UB; UBA; UBs;	UY
1AUHc-; 1AUHb;	N	Ner	UBh; UBI	
1AUHm; 1AUHs	Nai	Nj	UC	
1AUEx; 1AUey;	Nk	Nb; Ny	UK; UKc	
1AUEx				

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - boisement
- Protection ponctuelle ou filière de l'article L. 151-19 - pâturage
- Protection linéaire ou filière de l'article L. 151-19 - entité boisée
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-14)
- Emploi réservé
- Espace boisé classé
- Espace boisé classé (forêt)
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine boisé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - habitats d'intérêt
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Zone Humide
- Secteur d'OAP
- Secteur de mixité sociale
- Aléa fort de incendie
- Interface entre la zone à haut risque d'incendie de forêt et les zones urbanisées
- Risque de Submersion Marine
- Aléas des zones inondables

Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024

Liste des emplacements réservés

Identifiant	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune	Création d'un accès	320 m ²
2	Commune	Réalisation d'un accès public au ruisseau	307 m ²
3	Commune	Elargissement de chaussée de 1m de part et d'autre du chemin communal et une fois de 2m sur un seul côté du chemin	1227 m ²
4	Commune	Réalisation d'une voie piétonne	298 m ²

